



**Morlaix Communauté**  
Attributions du Conseil de Communauté déléguées au Président

**Arrêté A20-171**

**Objet : Subvention au Yacht Club de Morlaix  
pour le « Télégramme Tresco Trophée / destination Baie de Morlaix » 2020.**

Le Président de Morlaix Communauté :

*Vu le Projet de territoire Trajectoire 2025, Priorité 10 "Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts",*

*Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;*

*Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19;*

*Considérant que la régata Télégramme Tresco Trophée organisée tous les ans à l'ascension par le Yacht Club de Morlaix a du être annulée compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire décrété par l'État,*

*Considérant que face à cette situation, le Yacht Club de Morlaix a proposé d'organiser pendant cette période une régata virtuelle au travers du support : "Virtual Regatta »,*

*Considérant que cet événement virtuel appelé le « Télégramme Tresco Trophée / destination Baie de Morlaix » a été l'occasion d'une communication innovante et de mettre en avant la Baie de Morlaix,*

*Considérant que cette opération a rencontré un véritable succès avec la participation de plus de 33 500 participants provenant de nombreuses régions françaises et étrangères contribuant ainsi à faire connaître notre région,*

*Vu la demande de participation du Yacht Club de Morlaix auprès de partenaires privés (CMB, Comptoir de la Mer, ...) et publics (Morlaix Communauté, ville de Morlaix et Conseil départemental du Finistère) pour financer cette opération dont le budget s'élève à 20 000 euros,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de Fonctionnement, fonction 95, code nature 6745,*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Morlaix Communauté participe financièrement à cette opération de promotion de la destination Baie de Morlaix en attribuant une subvention au Yacht Club de Morlaix d'un montant de 2 000 € au titre du « Télégramme Tresco Trophée / destination Baie de Morlaix » 2020.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet du Finistère.

Fait à Morlaix, le 5 juin 2020

Le Président,  
Thierry Piriou

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le

ID : 029-242900835-20200605-A20\_171-AI